



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 septembre 2021 à 19 h, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu et messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Maurice Brière et Jean Laniel.

ÉTAIT absent: Monsieur le conseiller Clément Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 02 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil et l'assistance qu'un enregistrement audio de la présente séance est en cours.

Le maire, monsieur Roland Montpetit, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 août 2021;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 11 août 2021;
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de juillet 2021;
 - 4.3 Recouvrement de taxes municipales;
 - 4.4 Demande de don – Résidence le Monarque;
 - 4.5 Achat d'une publicité – Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;
 - 4.6 Avis de motion – Règlement relatif à la rémunération du personnel électoral et référendaire.
5. Urbanisme
 - 5.1 Formation sur les nouveautés du Q-2, R.22.
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Protocole d'entente avec la SÉPAQ pour le sentier de l'Albatros - Délégation de signature;
 - 6.2 Embauches d'équipiers (ères) à la bibliothèque.
7. Varia
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

2021-09-171

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 SEPTEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-172

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 AOÛT 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 de la municipalité de Val-des-Bois, sise au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-173

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2021 de la municipalité de Val-des-Bois, sise au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-174

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2021-08 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable des comptes payés et à payer dressé par la directrice générale, portant le numéro 2021-08 totalisant une somme de 148 272,63 \$ et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	46 814,22 \$
-	Déboursés par chèque :	30 534,17 \$
-	Déboursés par prélèvement :	17 316,83 \$
-	Salaires :	53 607,41 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-175

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2021

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2021 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-176

RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil une liste des arrérages de taxes municipales pour les années 2020 et antérieures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'autorise à entreprendre les recours nécessaires pour percevoir les arrérages de taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-177

DEMANDE DE DON - RÉSIDENCE LE MONARQUE

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-04-68, le conseil municipal signifiait son intention de soutenir financièrement la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services de soins palliatifs offerts par la Résidence le Monarque;

ATTENDU QU'il est proposé aux municipalités, desservies par la résidence, de contribuer au financement à la hauteur de 5,00 \$ par citoyen par année jusqu'en 2024;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Val-des-Bois est de 879 selon le décret de population 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

ATTENDU l'importance de ce service pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE la Municipalité décrète une contribution 4 395,00 \$ à la campagne de financement de la Résidence le Monarque pour l'année 2021;

ET QUE le conseil municipal recommande aux conseils municipaux des 3 prochaines années de poursuivre ladite contribution annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-178

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde prépare son calendrier-cadeaux 2022;

ATTENDU QUE ce calendrier sera vendu pour aider à financer le maintien et l'entretien de l'Église;

ATTENDU QUE la Fabrique offre à la Municipalité de procéder à l'achat d'une publicité à l'intérieur de celui-ci;

ATTENDU QUE cette publicité est offerte au coût de 150,00 \$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 150,00 \$ pour l'achat d'une publicité dans le calendrier-cadeaux 2022 de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-179

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RM12-2021 RELATIF LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET RÉFÉRENDAIRE

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Jessica Maheu, conseillère, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement RM12-2021 relatif à la rémunération applicable au personnel électoral et référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

ATTENDU l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement RM12-2021 est l'augmentation de la rémunération applicable au personnel électoral et référendaire.

2021-09-180

FORMATION SUR LES NOUVEAUTÉS DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22)

ATTENDU l'offre de formation de la COMBEQ sur les nouveautés du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22);

ATTENDU QUE cette formation aidera à l'inspectrice en bâtiment et en environnement à mieux connaître la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE ladite formation est offerte au coût de 201,00 \$ plus les taxes applicables et se tiendra en vidéoconférence le 9 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 201,00 \$ plus les taxes applicables pour ladite formation;

ET QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à procéder à son inscription.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-181

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÉPAQ RELATIVEMENT AU SENTIER DE L'ALBATROS - DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU le protocole d'entente reçu de la SÉPAQ afin d'assurer l'accès à la partie du sentier se trouvant sur le territoire de la SÉPAQ;

ATTENDU QUE ledit protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le protocole d'entente relatif au sentier de l'Albatros avec la SÉPAQ.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-182

EMBAUCHES D'ÉQUIPIERS (ÈRES) À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU le départ à la retraite d'une équièrre à la bibliothèque;

ATTENDU la nécessité d'augmenter le nombre d'équipiers pour assurer les heures d'ouverture de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité désire afficher le poste sur les babillards, dans les journaux locaux des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman et sur différents sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité d'embauche sera formé des personnes suivantes :

- Responsable de la bibliothèque ou une équièrre déléguée;
- La directrice générale.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi aux endroits mentionnés dans le préambule et mandate le comité pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et l'embauche des candidats incluant la signature des contrats d'embauche par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

2021-09-183

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 17)

Il EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.